

## Marie de l'Incarnation et sa recherche d'unité dans la diversité



### Introduction

Qui est la Bienheureuse Marie de l'Incarnation Guyart, cette femme extraordinaire, cette pionnière du 17<sup>ème</sup> siècle ? Née à Tours, en France, en 1599, dans une famille d'artisans-boulangers, Marie Guyart reçoit, à l'âge de 7 ans un songe mystérieux où elle voit le Seigneur Jésus venir à elle et lui demander « Voulez-vous être à moi ? ». Cet événement marque profondément son enfance où elle se sent attirée par la prière, la liturgie, les prédications, et le service des pauvres.

Mariée par ses parents à l'âge de dix-sept ans à Claude Martin, maître-ouvrier en soie, elle donne naissance à un petit Claude, mais au bout de deux ans de mariage, son mari meurt, laissant Marie avec un enfant de six mois et une entreprise en faillite. Marie doit liquider la fabrique et faire face aux procès des créanciers. Alors survient une expérience mystique qui allait transformer toute sa vie : elle se voit plongée dans le sang du Christ et tournée irrévocablement vers Celui qui a donné sa vie pour elle. Elle en conçoit une vive haine du péché, mais surtout un amour sans bornes pour Celui qui l'a tant aimée.

Entrée dans le commerce de son beau-frère qui dirige une entreprise de transports, elle vit, au milieu d'une activité débordante, une union exceptionnelle avec Dieu, recevant par deux fois une vision de la Sainte Trinité. En raison de ses dons innés pour le commerce, elle devient gérante de l'entreprise, mais ressent un attrait de plus en plus impérieux pour la vie religieuse. Lorsque son fils a 12 ans, l'âge où il allait normalement entrer comme interne au collège, elle le confie à sa sœur et entre résolument chez les Ursulines.

Un nouveau songe la transporte dans un pays inconnu, en compagnie d'une dame, qu'elle reconnaîtra plus tard comme étant Mme de la Peltrie. L'ardeur apostolique de Marie de l'Incarnation ne fait alors que s'accroître. Elle prie intensément pour le salut de tous les hommes, mais surtout des « sauvages » du Canada. Après de nombreuses démarches, elle s'embarque en 1639 avec une Ursuline de Tours, une autre de Dieppe, et celle qui soutiendra matériellement la fondation, Mme de la Peltrie.

Au Canada, elle fonde une nouvelle branche de la famille Ursuline, devient conseillère de son entourage, et inaugure une œuvre scolaire qui subsiste jusqu'à nos jours. Elle déploie des dons d'architecte, de couturière, de boulangère, de pharmacienne, d'économiste, d'artiste en

peinture, broderie et sculpture, d'éducatrice, et surtout de missionnaire, tout en poursuivant une vie mystique élevée. Elle écrit catéchismes, grammaires et dictionnaires dans la langue des Algonquins, Montagnais et Iroquois. Elle est considérée comme la « mère de l'Eglise canadienne ». A l'extérieur du Parlement de Québec, une statue a même été érigée en son honneur.

Grâce à une correspondance assidue avec son fils Claude, devenu moine bénédictin, nous connaissons son itinéraire spirituel exceptionnel. Fille de sainte Angèle, elle a vécu de son esprit sans trop la connaître. Surtout, elle a vécu sa spiritualité d'épouse du Christ et de messagère de paix.

Pourtant, les événements vécus nécessitaient beaucoup de courage, de doigté, de patience et, surtout, de confiance en Dieu pour venir à bout de toutes les difficultés rencontrées. Dès son arrivée au Canada, l'œuvre qui lui a coûté des efforts la vie durant, était celle d'assurer l'union entre les religieuses de sa communauté, venues de congrégations ursulines différentes. En effet, chacune avait ses constitutions, ses règlements et ses coutumes propres, car le plus grand nombre de sœurs appartenait à la Congrégation de Paris et à celle de Bordeaux.

Nous verrons comment Marie de l'Incarnation a vécu l'union dans la diversité, 1° avec les sœurs de la communauté de Québec, 2° dans la recherche d'une union générale des Ursulines, 3° avec les personnes de son entourage.

## **1. Unité de la communauté malgré la diversité des congrégations ursulines**

Il est intéressant de noter dans quel esprit Marie cherchait à réaliser une unification difficile. Son premier travail se faisait au plan personnel et spirituel. Elle s'efforçait de couper court à tout ce qui en elle aurait pu nuire à l'union avec autrui, par exemple : ne pas ressasser les souvenirs d'une injustice ou d'une indécatesse de la part d'autrui, ne pas donner une interprétation négative aux faits et gestes des autres, ne pas se croire facilement contré... ce qu'elle appelle la poursuite des « maximes de Jésus-Christ ». Elle en donne quelques exemples dans une lettre à son fils :

*Veiller sur son esprit et sur son cœur pour ne point se laisser surprendre à des paroles plaintives et exagérantes, lorsqu'on pense être ou qu'on est en effet offensé, choqué, rebuté et humilié, soit de paroles soit par des actions.*

*S'exerce à une pieuse et charitable affection envers ceux pour qui l'on a de l'antipathie naturelle : prendre innocemment leurs actions et juger de leurs intentions selon l'ordre de la charité.*

*Travailler au retranchement de tendresses sur soi-même, et des réflexions superflues sur ce qui pourrait donner de la peine.*

*Ne pas prendre de l'ombrage volontairement, ni de la défiance pour de petites apparences, et ne point s'en laisser aller à l'inquiétude.*

Avec un tel programme, Marie s'était forgé une âme forte pour aller à la rencontre des difficultés causées par des règles et des coutumes dissemblables au sein de sa communauté. Pour mieux comprendre la situation, résumons les étapes de cette union et les difficultés rencontrées :

Avant même le départ au Canada, certaines difficultés apparaissent, notamment de la part de Supérieurs Jésuites qui auraient préféré envoyer au Canada uniquement des Ursulines de Paris. Ils étaient trois : le Père Etienne Binet, alors Provincial de France, le Père Paul Lejeune, qui serait chargé du monastère au plan spirituel et le Père Barthélemy Vimont, Supérieure de la mission du Canada, celui même qui accompagna les Sœurs au Canada et qui fut leur premier Supérieur. Celui-ci avait des raisons personnelles de se méfier des Ursulines de la Congrégation de Bordeaux, dont celles de Tours faisaient partie :

*Je vous dirai que le R.P. Vimont, dans la compagnie duquel nous passâmes au Canada avait connaissance d'une maison de notre congrégation, de la supérieure de laquelle il avait reçu un déplaisir assez notable. Cette action lui aurait fait une telle impression qu'il craignait que toutes nos Maisons ne fussent semblables à ce qu'il avait vu en celle-là. (à la Mère Ursule de Ste Catherine, Supérieure de Tours, été 1656.)*

## **1. Les difficultés commencent à Paris.**

*Le Rév. Père Provincial des Jésuites (le Père Etienne Binet), qui, comme je crois, est engagé de paroles, ou du moins d'affection à nos Révérendes Mères de Paris, nous traverse sans savoir néanmoins que nous le sachions : il a donc fait proposer à cette dame (Mme de la Peltrie) qu'il fallait prendre des religieuses de Paris, ce à quoi elle a répondu qu'elle me voulait absolument et avant toute autre. Sur cela, et sur ce que le Révérend Père de la Haie a dit, que j'y allasse la première, il a donné les mains ; mais il a ajouté qu'il suffisait que je sortisse seule d'ici avec une Compagne, et que pour les autres, on les prendrait plus facilement à Paris. Et d'autant que ces Révérendes Mères font vœu d'instruire, ce que nous ne faisons pas, ces Révérends Pères disent que leur Règlement est meilleur que le nôtre et que par conséquent il le faudra prendre quand les Religieuses de ces deux Monastères viendront à s'unir. C'est à quoi notre Révérende Mère et moi avons de la peine, car nous trouvons nos Règlements aussi bien que ceux-là. Mais bien consentirons-nous, sauf votre meilleur avis, que les unes et les autres demeurent dans l'état où elles sont, jusqu'à ce que nous soyons sur le lieu, et selon les dispositions du pays, nous ferons des Règlements que nous embrasserons toutes unanimement. (à Dom Raymond de Saint Bernard, 17.01.1639).*

Notons la sagesse de Marie de l'Incarnation : ne pas prendre de décisions hâtives, attendre d'être arrivées au Canada et y faire des règles adaptées que toutes approuveront.

Les difficultés ne proviennent pas des Ursulines de Paris. Au contraire, elles sont prêtes à envoyer une de leurs sœurs, la Mère de Saint Jérôme, en toute confiance. Marie loue leur objectivité et leur désintéressement :

*(La Supérieure de Paris) ma parlé fort ouvertement, et fait paraître qu'elle me confiait sa fille (Mère de Saint Jérôme) sans s'informer si je la contraindrais de se conformer à nous. Mais je l'ai prévenue sur ce point, l'assurant que je me conformerais suivant l'avis du Révérend Père Vimont, et quelle devait être persuadée que nous demeurerions dans une telle union qu'elle n'en recevrait que du contentement : En effet si elle vient... nous en userons de la sorte. (à la Mère Françoise de Saint Bernard, 02.04.1639).*

Devant le refus de l'Archevêque de Paris, Marie de l'Incarnation essaie d'obtenir l'appui de personnes influentes, y compris celui de la Reine, ce qui a renforcé l'attitude très positive des Ursulines de Paris à son égard :

*Notre procédé a sans doute extrêmement étonné toutes les Ursulines de la Congrégation de Paris et elles ont reconnu à nos démarches un dégageant qu'elles n'eussent jamais cru. De là vient aussi qu'elles nous font des caresses qui ne peuvent se dire : il semble qu'elles et nous avons été élevées ensemble et que nous ayons été informées d'un même esprit. (Idem).*

Le Révérend Père Vimont fut, lui aussi, très déçu de ne voir partir aucune sœur de Paris pour la fondation.

*Le Révérend Père Vimont, se voyant privé de ce qu'il désirait, n'insista pas davantage, mais il témoigna que l'année suivante pour une il en ferait passer deux assurément. (A la Mère Ursule de Ste Catherine, de Tours, été 1656).*

Pendant la traversée, le Père Vimont ne manifesta rien :

*Je n'ai pas de paroles pour vous dire les charités et les soins du Révérend Père Vimont à notre égard ; il n'y a Mère tant soigneuse soit-elle qui en ait davantage pour ses enfants, tant pour le spirituel que pour le temporel. (A la Mère Françoise de St Bernard, 20.05.1639).*

Cependant, il se réservait d'intervenir lorsque les religieuses seraient arrivées à Québec. En secret il avait même écrit à Rome pour demander une Bulle pour le nouveau monastère, en précisant que celui-ci appartiendrait à la congrégation de Paris ! Il avait aussi assuré les Ursulines de Paris que les religieuses de Québec prendraient à leur compte toutes leurs Constitutions et leurs Règlements.

## **2. L'arrivée des Ursulines à Québec se fait dans l'ambiguïté.**

L'année suivante, lorsqu'arrivèrent à Québec deux Ursulines de Paris, la situation devint tendue :

*Les deux bonnes Mères qui nous furent envoyées de Paris, à l'exclusion des nôtres de Tours, ignoraient tout ce qui s'était passé, sinon qu'elles croyaient simplement que nous allions passer dans leur congrégation et prendre leurs Règlements et tout ce qui s'ensuit. Elles prenaient conseil et avis des Révérends Pères, et nous aussi : elles leur communiquaient leurs griefs et leurs affaires, et nous les nôtres. Elles croyaient donc que nous allions passer dans leur congrégation : on (les Pères Vimont et Lejeune) m'en porta la parole à laquelle je répartis que c'était une union que nous voulions faire avec elles, et non pas un changement de notre Ordre dans le leur : que pour exécuter cette union, elles prissent notre habit, que nous ferions comme elles le quatrième vœu d'instruire, et qu'ensuite de ces deux principaux points nous ferions un accommodement propre pour le pays, par le conseil et le jugement des Révérends Pères et avec le consentement des Communautés dont nous étions sorties. (à la Mère Ursule de Sainte Catherine, de Tours, été, 1656).*

Le lendemain, les deux Sœurs de Paris revêtirent l'habit de Tours. Marie continue son récit :

*Afin de leur donner courage à faire ce premier pas, nous fîmes... leur quatrième vœu,... Cela se fit le soir en la présence seulement du Révérend Père Vimont. Et dès le lendemain matin elles prirent les habits, que j'avais tenus tout prêts, avec beaucoup de douceur et sans faire paraître aucun signe de mécontentement ; ensuite de cette action faite de part et d'autre, nous demeurâmes toutes fort tranquilles. (Ibid.)*

Si Marie se montre ferme pour défendre ce qui avait été convenu, elle le fait avec douceur, en respectant les personnes. Alors qu'elle ne recherchait que l'union et la paix, elle dut, cependant, subir de grandes luttes et de profondes souffrances, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Elle s'en explique à la supérieure de Tours :

*Je vous dirai qu'il m'a fallu un grand courage pour porter toutes les croix qui se sont présentées en notre établissement et pour travailler à la perfection de notre union depuis qu'elle a été conclue. Dieu me l'a donné par sa miséricorde, et notre Supérieur (le Père Vimont) y a mis ce que Dieu y voulait pour sa perfection dans la pureté de l'Évangile. Je vous le répète, il ne me serait pas possible d'exprimer combien j'ai souffert : et quand je pourrais*

*le faire, la charité que je dois à mon prochain ne me le permet pas. (à Don Raymond de Saint Bernard, 16.09.1645).*

*Il est vrai que durant les six années de ma première Supériorité, j'ai eu des peines qui ne sont pas imaginables pour maintenir notre droit, quoique chacun crut chercher Dieu et lui rendre un grand service. (à la Mère Ursule de Ste Catherine, été 1656).*

Nous constatons qu'elle ne condamne pas le Père Vimont, acceptant les difficultés comme faisant partie de la volonté de Dieu. Par charité, elle n'entre pas dans les détails qui l'ont fait souffrir et conclut objectivement que chacun recherchait sincèrement la volonté de Dieu.

### **3. Difficultés dans la rédaction des premiers Règlements**

Après de nombreuses et pénibles transactions avec le Père Vimont, un accord fut enfin conclu pour la rédaction des premiers Règlements. Marie de l'Incarnation explique les durs combats qu'elle dut encore mener à cette occasion.

*Il fallut passer à nos petits Règlements qui changeaient toutes les coutumes et les façons d'agir à nos chères filles (de Paris)... Les personnes que leurs Mères avaient chargées de leurs affaires eussent bien désiré de les contenter, mais aussi nous voulaient-ils pas nous contraindre ouvertement dans les choses qui nous eussent fait du tort. Mais par sous main j'en été pressée par diverses persuasions, qui m'étaient plus pénibles et crucifiantes qu'une violence manifeste, laquelle enfin eut tout d'un coup son éclat. Ce fut en cette rencontre qu'il me fallut faire à moi-même une violence des plus grandes que j'ai souffertes en ma vie. Car avoir des démêlés avec des saints pour qui on a toute la créance et toute l'affection possible ; ne pas acquiescer à leurs raisons capables d'ébranler à cause de leur solidité ; en un mot, se voir dans un état actuel et dans une obligation précise de leur résister, c'est une croix non pareille et d'un poids insupportable. (à Mère Ursule de Sainte Catherine, été 1656).*

Ici encore, notons l'objectivité de Marie : elle reconnaît la sainteté de vie des deux Pères Jésuites, montre qu'elle leur fait confiance en d'autres questions et manifeste une réelle affection pour eux, malgré les pressions exercées par eux indirectement.

Dans des circonstances si difficiles, quels moyens concrets Marie de l'Incarnation a-t-elle pris pour favoriser l'union et la communion ? En parcourant ses lettres, nous nous trouvons devant une femme de solide bon sens, les deux pieds sur terre, tout en poursuivant un idéal élevé. En même temps, elle est douée d'une grande sensibilité. Nous pouvons dégager quelques principes dans sa manière d'agir :

#### **1. Tenir compte de la situation concrète**

En allant fonder au Québec une communauté faite de religieuses de différentes congrégations ursulines, Marie a refusé toute unification intempestive avant leur expérience de vie au Canada. Ces différences dues à la situation concrète, Marie les rappelle dans une lettre à son fils :

*Pour l'union que nous avons faite au Canada... il nous fallait changer beaucoup de nos coutumes, qu'il ne nous eût pas été possible de garder dans un pays tout différent du nôtre et avec des gens tout contraires en mœurs, en naturel, en coutumes, de ceux avec lesquels nous avons été élevées. (03.10.1640).*

#### **2. Commencer par accepter les différences et trouver des modalités d'entente**

En plus de l'adaptation aux vivres, au climat, à la culture, les sœurs ont dû trouver un accord sur leurs différences entre leurs congrégations ursulines. Chacune a fait des concessions : acceptation

du quatrième vœu de Paris d'une part, de l'habit de Tours, d'autre part, égalité du nombre de sœurs venant des deux congrégations. Quant à la vie concrète de tous les jours, les sœurs ont constitué un petit règlement, en se faisant des concessions réciproques, et cela malgré les pressions et les interventions directes ou indirectes venant de l'extérieur.

### 3. Traiter chacun avec respect

Notons la manière courtoise et discrète dont Marie décrit les personnes et les événements. Rappelons-nous les paroles qui excusent le Père Vimont : Il se montre très attentionné et dévoué pour le temporel comme pour le spirituel des Ursulines. L'intervention secrète du Père auprès des autorités romaines avait été faite « à une bonne intention ». Ses agissements étaient « voulus par Dieu » pour la « perfection dans la pureté de l'Évangile, car « chacun crut chercher Dieu et lui rendre un grand service ». C'était « un saint » pour qui elle avait, par ailleurs, toute la confiance et « toute l'affection possible ». Vraiment Marie avait mis en pratique sa manière de concevoir les « maximes de Jésus-Christ » mentionnées plus haut.

### 4. Prendre l'avis des autres, les consulter, afin de vivre unies en connaissance de cause

Avant de fixer les règles communes, Marie de l'Incarnation va non seulement consulter les Sœurs de sa communauté, mais demander aussi l'avis de la communauté de Paris et de celle de Tours, afin d'avoir leur consentement et être sûre d'agir en communion avec toutes.

Les efforts de Marie de l'Incarnation ne sont pas terminés. Il fallait maintenant penser à la rédaction des Constitutions. Fort heureusement, le Père Vimont fut remplacé comme supérieur des missions en 1645 par le Père Jérôme Lallemand qui se montra tout de suite compréhensif et aidant pour la consolidation de l'union.

*Il entra dans les véritables sentiments d'union, s'éloignant de toute partialité et se comportant en toutes choses comme un homme juste et véritablement désintéressé. Je me sentis soulagée en le voyant dans ces dispositions, et Dieu me donna une si grande ouverture de cœur à ce si saint homme, que mes croix perdirent beaucoup de leur pesanteur. (à Mère Ursule de Ste Catherine, été 1656).*

Ce fut donc dans un réel climat de liberté et de cordialité que s'opéra la rédaction et l'approbation des Constitutions.

*Chacune ayant eu une entière liberté de dire ses sentiments après y avoir fait une exacte réflexion, parce que toutes ont eu par trois fois le cahier en leur disposition. Après tant d'examen et de réflexions, toutes les ont reçues par suffrages secrets, afin de laisser la liberté qui n'aurait pas été si grande par la voie de la parole. (Ibid.)*

Elle écrit à la Supérieure de Dijon que l'union est si forte entre les neuf Sœurs de quatre maisons différentes (Tours, Paris, Dieppe et Ploërmel) qu'elles ont nommé, lors des dernières élections, la Mère Saint Athanase de la Congrégation de Paris comme supérieure, créant ainsi une heureuse alternance entre les deux congrégations de Tours et de Paris.

Marie souligne dans ses lettres l'union et la paix entre toutes :

*Quoique nous soyons ainsi assemblées de divers endroits, nous vivons ensemble comme si nous étions professes d'une même congrégation et d'une même maison, sous la conduite de ma Révérende Mère de Saint Athanase qui m'a succédée dans la charge. (A son fils, 15.10.1657).*

Deux ans avant sa mort, Marie a pu écrire à la supérieure des Ursulines de Mons :  
*Notre Congrégation est très unie à celle de Paris, étant très conforme l'une à l'autre. Nous n'avons pas eu de peine de nous unir avec leurs sœurs qui sont avec nous : il paraît dans les mœurs, fonctions et accord en toutes choses que nous soyons sorties d'une même maison.* (À la Mère Cécile de Saint Joseph, 12.09.1670).

Marie de l'Incarnation ne s'est pas limitée à rechercher l'union entre ses sœurs : elle voit plus grand. Elle souhaite de tout son cœur l'union entre toutes les maisons ursulines de France.

## II. Union de toutes les Ursulines

Ce désir est dans le cœur de Marie et dans celui des Ursulines de Tours depuis bien longtemps. Avant son départ au Canada, elle partage les confidences des Ursulines de Paris :

*Plusieurs d'entre elles ont eu à mon égard des ouvertures de cœur très engageantes et elles m'ont témoigné le désir qu'elles ont d'une union générale de toutes les Ursulines de France (car je ne leur en ai point parlé autrement). La Mère Supérieure m'en a fort entretenue, et elle m'a dit que plusieurs Prélats, dans la dernière conférence qu'ils ont eue à Paris, ont fort agité cette affaire, et qu'ils étaient même dans le dessein de l'exécuter, mais je ne sais quelle autre affaire interrompit celle-là. Cette bonne Mère aurait le même désir que vous pour cela.* (à la Mère Françoise de Saint Bernard, 02.04.1639).

Du Canada, Marie rêve encore à cette union générale des Ursulines, mais avec réalisme elle en entrevoit aussi bien les avantages que les difficultés.

*L'union de nos Maisons serait bien nécessaire pour le progrès spirituel et temporel de notre Ordre. Mais cette affaire est entre les mains de Dieu : les hommes ont de la peine à y travailler car ils n'y voient goutte ; ils pensent que les filles sont trop attachées à leurs maximes pour vouloir les quitter, afin d'en prendre d'autres. C'est le point qu'on appréhende le plus. Unissons-nous à notre souverain et unique Maître, qui fera ce miracle quand il lui plaira... ainsi, ne désespérons pas, nous lui appartenons et nos affaires sont les siennes.* (à la Mère Claude de Sainte Agnès, Supérieure des Ursulines de Dijon, 14.09.1641).

Avec grande lucidité Marie épingle la plus grande difficulté qu'elle entrevoit pour la réalisation de l'union : les changements effectués par les Evêques dans les Constitutions et Règlements. L'union devrait donc se faire d'abord entre les Evêques eux-mêmes, mais sous une instance supérieure, celle du Saint Siège, sous des conditions approuvées par lui.

Cinq ans plus tard, Marie en reparle dans une lettre à son fils, car la réussite de ses efforts d'union au plan local la fait toujours envisager et espérer une union générale.

*Cette grande paix et union en laquelle nous vivons a déjà touché plusieurs personnes de grande piété en France, et donné sujet d'espérer l'union générale de toutes les Ursulines de France, divisées en diverses Congrégations, et par conséquent Constitutions, mais sous une même règle et mêmes fonctions. C'est une petite semence que Dieu fera fructifier en son temps, ainsi qu'on m'écrit ici de toutes parts ; aussi, en mes réponses, je tâche de jeter quelques petits mots de ce grand bien à tous ceux que je pense y pouvoir en quelque chose coopérer.* (à son fils, 30.08.1644).

Remarquons les moyens réalistes qu'elle propose : laisser aux différentes Congrégations leurs Constitutions, mais les unir « sous une même règle et mêmes fonctions apostoliques ». Elle

avance dans la prière et la patience, car Dieu a son heure. En même temps, elle tâche de hâter la réalisation de cette union en en parlant à tous ceux qui pourraient y collaborer.

Alors que ni l'incendie de son monastère, ni plus tard les attaques des Iroquois avaient pu persuader la petite communauté de revenir en France, Marie estime que l'union générale entre les Ursulines de France serait un bien supérieur, pour lequel elle est prête à tout, même à quitter le Canada.

*Non, rien qui soit sous le Ciel ne sera capable de me retirer de mon centre et de mon Paradis si ce n'est pour travailler à l'union de nos congrégations de France, car pour une si sainte œuvre, je donnerais tout, excepté de me damner et de pécher. (à Monseigneur Victor Le Bouthillier de Rancé, Archevêque de Tous, été 1645 ?).*

Nous constatons donc que Marie procède par étapes pour promouvoir la cause de l'union générale :

- 1° Elle s'appuie sur toutes les bonnes volontés rencontrées, en l'occurrence, celles des Ursulines de Paris et de Tours.
- 2° Elle parle volontiers de ce projet dans ses lettres, créant ainsi un « a priori » favorable.
- 3° Elle agit, selon ses possibilités, au plan local, créant une réelle union entre des religieuses venues de quatre maisons différentes.
- 4° Elle est persuadée que les difficultés ne sont pas insurmontables. Elle a confiance que si chacun y met du sien, l'union se fera.
- 5° Surtout, elle fait confiance au Seigneur qui, Lui, fera fructifier en son temps la petite semence qu'elle veut planter. « *Ne désespérons pas... Nous lui appartenons et nos affaires sont les siennes* ».

« *Dieu a son heure !* », avait dit Marie de l'Incarnation. Cette heure allait être beaucoup plus éloignée qu'elle ne le pensait, car la réalisation de l'Union Romaine n'aurait lieu que plus de 250 ans plus tard !

Il nous reste à voir comment Marie se comportait pour garantir l'union dans son entourage, malgré la diversité des personnes : avec sa collaboratrice Madame de la Peltrie, avec les Amérindiens et avec son Evêque, Monseigneur de Laval.

### **III. Union avec son entourage**

#### **Avec Madame de la Peltrie**

Un exemple frappant de la patience et du support de Marie se trouve dans ses relations avec Madame de la Peltrie, la personne sur qui elle comptait pour le soutien matériel de la fondation de Québec. Trois ans après son arrivée, Madame de la Peltrie, sur un coup de tête, quitte Québec pour une nouvelle fondation à Montréal, emportant avec elle tout son avoir. L'attitude tolérante de Marie se révèle dans sa lettre à Madame de Luynes, où elle excuse sa compagne avec délicate charité.

*Vous savez la grande affection qu'a eue pour nous notre bonne fondatrice, qui nous a amenées au Canada, avec une générosité, comme tout le monde le sait, des plus héroïques. Elle a demeuré un avec nous dans ce même sentiment et dans un cœur tout maternel, tant à notre égard qu'envers nos séminaristes. Elle commença ensuite à vouloir visiter les Sauvages de temps en temps, ce qui était très louable. Peu de temps après elle nous quitta tout à fait, ne nous venant visiter que peu souvent. On jugea de là qu'elle avait de l'aversion*



*pour la clôture, et que, n'étant pas religieuse, il était raisonnable de la laisser à sa liberté...Cependant, le temps passait et son affection à nous établir diminuait de jour en jour... Les personnes qui vinrent l'an passé pour établir l'habitation de Montréal, ne furent pas plus tôt arrivées, qu'elle se retira avec eux. Elle reprit ensuite ses meubles et plusieurs autres choses qui servaient à l'église et au séminaire, et qu'elle nous avait données... laissant le séminaire dans une très grande pauvreté...*

*De vous dire que notre bonne fondatrice a tort, je ne le puis selon Dieu. Car d'un côté je vois qu'elle n'a pas le moyen de nous assister étant séparée de nous, et son bien n'étant pas suffisant pour l'entretenir dans les voyages qu'elle fait. D'ailleurs, comme elle retourne dans le siècle, il est juste qu'elle soit accommodée selon sa qualité, et ainsi nous n'avons nul sujet de nous plaindre si elle nous retire ses meubles : et enfin elle a tant de piété et de crainte de Dieu que je ne puis douter que ses intentions ne soient bonnes et saintes. (à Mademoiselle de Luynes, 29.09.1642).*

Nous pouvons constater avec quelle délicatesse Marie excuse le départ de Madame de la Peltrie. D'ailleurs, lorsque celle-ci revint à Québec peu de temps après, elle fut accueillie avec grand enthousiasme, comme si rien ne s'était passé.

### **Avec les « sauvages »**

La grande diversité que Marie a rencontrée au Canada ne concernait pas seulement le climat, mais aussi « *des gens tout contraire en mœurs, en naturel, en coutumes, à ceux avec lesquels nous avons été élevés* ». Elle doit affronter plusieurs problèmes : le manque d'hygiène personnelle des Amérindiens, leur nourriture, et leur débrouillardise à tout prix.

*Tout le linge que Madame notre fondatrice nous avait donné pour nos usages, et partie de celui que nos Mères de France nous avaient envoyé, a pareillement été consumé à les nettoyer et à les couvrir. Et ce nous est une singulière consolation de nous priver de tout ce qui est le plus nécessaire, pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Nous aimerions mieux manquer de tout, que de laisser nos filles dans la saleté insupportable qu'elles apportent de leurs cabanes. Quand on nous les donne, elles sont nues comme un ver, et il les faut laver depuis la tête jusqu'aux pieds, à cause de la graisse dont leurs parents les oignent par tout le corps, et quelque diligence qu'on fasse, et quoi qu'on les change souvent de linge et d'habits, on ne peut de longtemps les épuiser de la vermine causée par l'abondance de leurs graisses. (à une dame de qualité, 03.09.1640).*

Elle note aussi des circonstances où il y a échange de biens entre les Indiens et la communauté. Elles utilisent les écuelles de bois ou d'écorce familières aux Indiens, tandis qu'ils se servent des cuillers de la communauté. (à Mère Jeanne-Françoise Le Vassor, Supérieure de la Visitation de Tours, 24.08.1641).

Marie s'habitue progressivement à la mentalité des Indiens, à leur débrouillardise, à leur manque de sincérité. Elle reconnaît qu'ils sont passés maîtres dans l'art de feindre... et de faire des discours ! Elle avoue que la civilisation française n'est pas adaptée à leurs mœurs, même si Louis XIV exigeait que tous soient éduqués à la française. Après une trentaine d'années d'expérience de la vie au Canada, elle avoue à son fils :

*Depuis tant d'années que nous sommes établies en ce pays, nous n'en avons pu civiliser que sept ou huit, qui aient été francisées ; les autres qui sont en grand nombre, sont toutes retournées chez leurs parents, quoique très bonnes chrétiennes. La vie sauvage leur est si charmante à cause de sa liberté, que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons*

*d'agir des Français, qu'ils estiment indignes d'eux... Jugez s'il est aisé de les changer après des habitudes qu'ils contractent dès l'enfance, et qui leur sont comme naturelles. (17.10.1668).*

Malgré toutes ces différences, Marie exulte en maintes occasions de ce qui l'unit aux tribus indiennes : le partage de la même foi. Elle voit ses jeunes élèves retourner dans leurs villages, apportant avec elles une solide formation chrétienne dont elles font bénéficier leur famille et souvent tout leur entourage.

### **Avec son Evêque, Monseigneur de Laval**

Lorsqu'arrive enfin le premier évêque de la Nouvelle France, Marie s'en réjouit, mais en peu de temps, elle constate non seulement les qualités personnelles du Prélat, sa pauvreté personnelle, son amour des pauvres et des souffrants, mais aussi certains défauts dont elle aura à souffrir.

*C'est un homme de haut mérite et de vertu singulière. Je ne dis pas que c'est un saint, ce serait trop dire : mais je dirai avec vérité qu'il vit saintement et en Apôtre. Il ne sait ce que c'est que le respect humain. Il est pour dire la vérité à tout le monde, et il la dit librement dans les rencontres. (à son fils, septembre-octobre 1659).*

*Monseigneur notre Prélat est... très zélé et inflexible. Zélé pour faire observer tout ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de Dieu, et inflexible pour ne point céder en ce qui y est contraire. Je n'ai point encore vu de personnes tenir si ferme que lui en ces deux points... Il ne réserve pour sa nécessité que le pire. Il est infatigable au travail ; c'est bien l'homme au monde le plus austère et le plus détaché des biens de ce monde. Il donne tout et vit en pauvre, et l'on peut dire avec vérité qu'il a l'esprit de pauvreté. Chacun a sa voie pour aller à Dieu... En ce qui regarde néanmoins la dignité et l'autorité de sa charge, il n'omet aucune circonstance. (à son fils, 17.09.1660).*

Marie n'allait pas tarder à expérimenter l'inflexibilité de son Evêque, surtout *en tout ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de Dieu*. Si elle reconnaît avec sérénité que *chacun a sa voie pour aller à Dieu*, elle sera contrariée plus d'une fois par le zèle intempestif de Monseigneur de Laval :

- Il rend la fonction de Maîtresse des Novices et des Professes temporaires sujette à l'élection, et cela en désaccord avec les Constitutions :

*Mais quelques raisons que nous puissions dire, il ne nous voulut point écouter. Ce que nous pûmes obtenir, fut que cette élection serait seulement pour trois ans sans conséquence, et comme un essai qui nous ferait voir le succès du changement.*

- Il exige que les Supérieures contrôlent la correspondance de leurs Sœurs. Elles lui obéissent, mais à la lettre :

*Monseigneur notre Prélat ayant ordonné à notre Révérende Mère d'ouvrir les lettres qu'on envoie de France, elle est seulement obligée de rompre le cachet, et c'est ce quelle fait afin d'obéir : mais je vous assure qu'elle ne les lit point du tout. (à la Mère Ursule de Sainte Catherine, 13.10.1660).*

-Il veut changer les Constitutions de la Communauté :

*Il nous a donné huit mois ou un an pour y penser. Mais, ma chère Mère, l'affaire est déjà toute pensée, et la résolution toute prise : nous ne l'accepterons pas, si ce n'est à l'extrémité de l'obéissance. Nous ne disons mot néanmoins pour ne pas aigrir les affaires ; car nous avons à faire à un Prélat, qui étant d'une très haute piété, s'il est une fois persuadé qu'il y va de la gloire de Dieu, il n'en reviendra jamais...*

-Il veut interdire aux Sœurs le chant liturgique :

*Il s'en est peu fallu que notre chant n'ait été retranché. Il nous laisse seulement nos Vêpres et nos Ténèbres, que nous chantons comme vous faisiez au temps que j'étais à Tours. Pour la grande Messe, il veut qu'elle soit chantée à voix droite, n'ayant nul égard à ce qui se fait soit à Paris, soit à Tours, mais seulement à ce que son esprit lui suggère être pour le mieux. Il craint que nous ne prenions de la vanité en chantant, et que nous ne donnions de la complaisance au dehors. Nous ne chantons plus aux Messes, parce que, dit-il, cela donne de la distraction au Célébrant, et qu'il n'a point vu cela ailleurs... J'attribue tout ceci au zèle de ce très digne Prélat. (à Mère Ursule de Sainte Catherine (13.09.1661).*

Si Marie reconnaît en lui les qualités d'un saint homme très zélé, elle a du faire des grands efforts pour accepter et faire accepter par ses sœurs ses ingérences dans la vie de la communauté. A tout prix, il fallait que ses sœurs demeurent en paix. Ajoutons que le zèle et la sainteté de Monseigneur de Laval furent reconnus par l'Eglise, puisqu'il fut béatifié en même temps que Marie de L'Incarnation à Rome, en 1980.

XXXXXXXXXXXX

Nous avons donc contemplé Marie de dans ses efforts répétés pour conserver la paix dans sa communauté et dans son entourage. Nous avons noté avec quelle délicatesse et quel respect elle parle des personnes qui lui sont contraires. Elle nous laisse un exemple frappant de communion avec tous, de réconciliation, même avec ceux qui lui sont opposés. Vraiment, elle a vécu d'une manière héroïque les « maximes de Jésus-Christ ». Par-là, elle rejoint à un degré éminent l'exemple que nous a laissé Sainte Angèle, par sa *piacevolezza*, son humilité et sa douceur.

Marie Seynaeve, OSU